

L'initiative pour des places d'apprentissage : un succès malgré le rejet populaire ?

Par Jean Christophe Schwaab, secrétaire romand de l'initiative pour des places d'apprentissage.

L'initiative pour des places d'apprentissage vient d'être sèchement rejetée par le peuple et les cantons. Pourtant, le rejet en votation n'est pas synonyme d'échec total. Même si le système voulu pas les initiants pour améliorer la situation sur le marché des places d'apprentissage ne sera pas appliqué, l'initiative a déjà eu et continuera d'avoir des effets sur la politique suisse de la formation professionnelle.

Hormis l'initiative pour les droits des handicapés, aucun autre texte soumis au peuple le 18 mai n'aura eu de tels effets. Les initiants auront obtenu au mieux la disparition de leurs propositions du débat public et au pire une dégradation de la situation (la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire est, selon l'avis des initiants des deux initiatives antinucléaires, un retour en arrière). Même si elle n'a pas été acceptée, la LIPA est à l'origine de progrès sensibles.

Avant la votation, la pression de l'initiative a forcé les autorités à réagir face à la crise des places d'apprentissage qui avait provoqué son lancement. En 1997 et 1999, la Confédération a débloqué 160 millions de francs pour des mesures urgentes (les arrêtés urgents pour les places d'apprentissage I et II). Lors de l'élaboration du contre-projet indirect à l'initiative, la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr), le comité d'initiative a pu obtenir l'introduction d'une base juridique favorisant le financement de telles mesures. Le fonds pour la formation professionnelle, élément essentiel de l'initiative, a lui aussi été repris dans la nLFPr, certes de façon insuffisante pour justifier le retrait de l'initiative. Au mois de mars, le canton du Tessin a décidé d'introduire un fonds similaire, alors que le canton de Neuchâtel célébrait le deuxième anniversaire du sien. Le canton de Vaud discute également de l'introduction d'un tel fonds. L'initiative pour des places d'apprentissage a fait des émules.

La pression de l'initiative a augmenté au fur et à mesure que la date de la votation approchait. En mars, le Conseil fédéral décidait de la création de la « task force places d'apprentissage 2003 », et M. Deiss promettait de « s'engager pour que chaque jeune trouve une solution cet automne ». Autre succès de l'initiative : les autorités ont pris conscience de la nouvelle actualité du problème et promettent d'agir. Car la crise pointe à nouveau le bout de son nez. Le canton et la ville de Zürich, particulièrement concernés, ont lancé de concert une opération de grande envergure avec pour but avoué de créer 400 places d'apprentissage d'ici à l'automne. La Confédération lui a emboîté le pas il y a deux semaines en annonçant la création de 100 places supplémentaires au sein de l'administration fédérale, exhortant de plus l'économie à en faire de même. Même rejetée, l'initiative pour des places

d'apprentissage aura partiellement atteint l'un de ses objectifs : créer plus de places d'apprentissage !

La votation passée (et le verdict populaire, peu flatteur pour l'initiative, connu), le soufflé va-t-il retomber ? Le comité d'initiative peut-il encore prétendre à une quelconque influence, malgré ce mauvais score ? Il y a de bonnes chances pour que l'initiative continue à avoir une influence sur la politique de la formation professionnelle. La promesse du Conseil fédéral de s'engager pour que chaque jeune trouve une place cet automne, reste valable. Les adversaires de l'initiative ont prétendu que la nLFPr suffit. A eux de le prouver et surtout au Conseil fédéral de montrer qu'il se donne les moyens de ses ambitions en fixant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au premier janvier 2004. Ainsi, les moyens financiers pour mettre en place les mesures prises par la « task force » pourront être débloqués au plus tôt, évitant à cette dernière de se transformer en une « task farce », qui n'aurait été créée qu'en vue de la votation. La pression politique n'est pas près de retomber : un postulat socialiste a été déposé au Conseil national, demandant au Conseil fédéral de prendre des mesures urgentes pour éviter une crise de grande ampleur cet automne. Détails intéressants : ce postulat est contresigné par un des principaux opposants à l'initiative pour des places d'apprentissage, le radical et directeur de l'USAM Pierre Triponez. Le rejet de l'initiative n'empêche pas les responsables politiques d'avoir conscience du problème et d'agir.

Mais le débat sur l'initiative aura surtout eu de l'effet auprès des premières concernées : les entreprises. Le système suisse de l'apprentissage (système dit « dual ») n'a pas lieu d'être sans leur participation. Le but de l'initiative n'était pas de combattre cet excellent système, mais au contraire de le renforcer. Le recul marqué du nombre d'entreprises formatrices et l'augmentation massive du nombre d'enfants sortant de l'école obligatoire rend l'avenir du système dual incertain. Après avoir combattu l'initiative, les entreprises sont inquiètes pour leur relève. Le jour suivant la votation (!), les associations patronales du canton de Berne se joignent à l'appel aux entreprises fait par le Conseil fédéral et lancent un projet de grande envergure pour motiver les entreprises à engager des apprentis et encourager les entreprises trop petites pour former seules à se grouper pour créer de nouvelles places d'apprentissage. Selon ces organisations, il s'agit d'un combat pour la formation professionnelle et pour revaloriser l'apprentissage. Les propositions sont concrètes, par exemple la création d'un poste de délégué cantonal aux places d'apprentissage.

L'initiative pour des places d'apprentissage a donc lancé un débat qui sera, espérons-le, salutaire à l'ensemble de la place économique suisse, qui ne peut se passer de personnel qualifié. L'apprentissage est un des meilleurs moyens pour former la relève. Heureusement que le débat partisan au sujet de l'initiative n'a pas fait oublier ce point politique essentiel.